

## Rapport annuel 2008

---



---

*Tous les enfants ont droit à l'éducation. Nous défendons ce droit.*

## **Sommaire**

Rapport annuel 2008	0
1 Sujets politiques	2
1.1 Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches RPT	2
1.2 Transports publics	5
1.3 Financement additionnel de l'AI	5
2 Relations publiques et travail en réseau	6
2.1 Contacts avec l'administration, les autorités et la politique	6
2.2 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap	6
3 Questions internes	7
3.1 Contacts avec les organisations membres	7
3.2 Coprésidence et comité	7
3.3 Evolution des structures	7
3.4 Finances et personnel	8
4 Remerciements	8
4.1 Collaboration	8
4.2 Soutien financier	9
4.3 Partenaires	9

# 1 Sujets politiques

## 1.1 Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches RPT

*Rapport : Hans Sieber*

Depuis le début de l'année 2008, les cantons, prenant la relève de la Confédération, sont désormais responsables de la politique menée en matière de handicap. Cette nouvelle donne s'applique au domaine de l'enfance handicapée (pédagogie spécialisée), comme à celui des adultes handicapés. Les principales questions à résoudre sont les suivantes : d'une part, financement des foyers, des centres de jours et des ateliers protégés ainsi que d'autres formes d'habitat et de vie, d'autre part, financement des structures de scolarisation et d'éducation précoce spécialisées. Selon les directives de la Confédération, les cantons sont tenus d'élaborer deux plans stratégiques, l'un pour les adultes handicapés l'autre pour les enfants handicapés (concept de l'enseignement spécialisé).

### **Projet partiel Adultes handicapés – offrir des possibilités de choix**

Sous la houlette de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP), les autorités cantonales se sont penchées très tôt sur la question. Pour élaborer un plan stratégique cantonal dans le domaine du handicap, la SAP a largement associé les milieux concernés. Des représentant-e-s de la cch, du Heimverband et de FAssiS collaborent d'arrache-pied avec le personnel de la SAP à la préparation des bases de ce concept. L'esprit de dialogue qui règne dans les différents groupes de travail nous donne de grands espoirs. Dans la foulée de la cantonalisation de la politique du handicap, il faudrait obtenir de véritables améliorations pour les personnes en situation de handicap. Nous tenons à exprimer ici notre reconnaissance à la SAP et à la remercier pour la manière dont elle a choisi de procéder.

En cours d'année, les différents acteurs se sont mis d'accord sur les grandes lignes de la future politique cantonale dans le domaine du handicap. Celles-ci peuvent se résumer en trois lettres : E, I, A : E pour égalité, I pour intégration et A pour autodétermination. Afin de respecter ces lignes directrices, l'offre devra désormais être conçue de manière à assurer suffisamment de possibilités de choix.

Il s'agit, dans le cadre de ces travaux, de vérifier si le système de financement actuel, axé sur les coûts d'exploitation et d'investissement des institutions (financement lié à l'objet), peut être remplacé par un autre système, plus transparent et plus simple à manier. La transition vers un système de financement davantage axé sur le sujet fait l'objet de débats dans toute la Suisse. Selon ce système, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir choisir la forme de vie, d'habitat et de travail qui leur convient, à l'aide des moyens mis à leur disposition (rente AI, prestations complémentaires et allocation pour impotent). En recourant à l'assistance personnelle, elles peuvent, par exemple, vivre hors d'une institution, dans leur famille ou dans une structure adéquate. Les ressources financières leur sont attribuées sur la base du besoin en prestations constaté. Un tel changement de système est une conséquence logique du principe d'autodétermination, raison pour laquelle la cch lui est très favorable.

Entre-temps, dans le canton de Berne, les travaux sont parvenus à l'étape de concrétisation. Les grandes lignes de la politique cantonale en matière de handicap doivent franchir une première épreuve : il va en effet s'agir de définir les prestations qui entrent dans le cadre du financement lié au sujet, puis de déterminer des « coûts normatifs » pour ces prestations. Enfin, il conviendra de choisir les ressources mises en œuvre pour assurer leur financement.

Dans le canton de Berne, plus de 100 homes et institutions offrent environ 3000 places aux personnes en situation de handicap. Ces places sont occupées dans leur grande majorité par des personnes handicapées mentales. Pour garantir une véritable possibilité de choix, l'offre – celle des homes

également – doit être à la fois suffisante et diversifiée. Tous les acteurs importants dans le canton de Berne sont d'accord sur un point : le nombre de places est suffisant, mais elles ne sont souvent pas adéquates. Ce constat vaut en particulier dans le cas des personnes handicapées qui nécessitent une prise en charge étroite. Un changement de système ne peut, à lui seul, résoudre le problème. La cch a, sur ce sujet, une opinion tranchée : le problème ne pourra être résolu sans que le canton ne s'implique davantage.

Les personnes handicapées doivent faire preuve d'un minimum de souplesse pour pouvoir faire un choix. En d'autres termes, elles doivent avoir la force de surmonter la crainte que suscite tout changement, crainte souvent profondément ancrée. Il est un fait que les personnes handicapées mentales n'y parviennent pas. C'est pourquoi la cch plaide pour un système basé sur des offres complémentaires : places en institution, pensées en fonction des besoins, et autres lieux de vie et d'habitat prévoyant par exemple des prestations d'assistance. Les homes ne vont certainement pas se vider du fait du changement de système. C'est d'ailleurs la conclusion du bilan intermédiaire tiré du projet pilote « Assistance » au niveau fédéral.

Pour les personnes handicapées mentales, le choix se limite souvent à la possibilité de passer les week-ends et les vacances en dehors de l'institution, à condition que le milieu familial le permette. Consciente de cette situation, la cch s'efforce, avec insieme Suisse, d'obtenir que la réglementation concernant les week-ends et les vacances devienne plus souple. C'est pourquoi nous demandons la suppression de tous les mécanismes de financement qui restreignent encore davantage des possibilités de choix déjà limitées : il s'agit, par exemple, de la perception d'une taxe de réservation ou de la facturation du prix de pension complet lorsqu'un nombre minimum de jours de présence dans le home n'est pas atteint.

A mon avis, les foyers devraient être ouverts 365 jours par an. Les charges supplémentaires découlant de ce mode de fonctionnement, qui constituent en fait des charges de base, devraient être payées par les pouvoirs publics. A intervalles réguliers (par exemple tous les trimestres ou tous les semestres), les personnes handicapées et leurs proches fixeraient les jours d'absence avec les responsables de l'institution. L'exemple d'institutions du canton de Berne montre que les modèles de ce type fonctionnent bien.

Lors de la campagne précédant la votation sur la RPT, les ténors de la politique ont promis que la RPT ne dégénérerait pas en programme d'austérité. Toutefois, cette promesse signifiait aussi que la mise en œuvre d'une stratégie cantonale en matière de handicap ne devait pas entraîner de coûts supplémentaires. La condition demandant la stricte neutralité des coûts a une conséquence : les nouveautés qui coûtent quelque chose doivent être compensées par des économies dans d'autres secteurs. Nous espérons malgré tout que nos craintes resteront infondées et que la stratégie en faveur des personnes handicapées pourra être véritablement appliquée. Nous allons nous employer à ce que la mise en œuvre ne soit pas sacrifiée au profit des programmes d'économie, comme le fut, en 1997, le programme d'action découlant de l'excellent rapport sur la politique cantonale dans le domaine du handicap.

### **Projet partiel Enseignement spécialisé – permettre l'intégration dans le système scolaire ordinaire**

En 2007, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique a approuvé un concordat national sur la pédagogie spécialisée. Le concept cantonal de l'enseignement spécialisé devrait se baser sur ce document. Un concept cadre pour le canton de Berne a été élaboré. Toutefois, sa concrétisation est pour le moment bloquée. Cette situation est liée au fait qu'une question n'a pas encore été tirée au clair : celle de savoir de quelle direction dépendra la pédagogie spécialisée. Entre-temps, une motion de M. Simon Ryser, député au Grand Conseil, membre du Comité de la cch, a déclenché un processus de réflexion soutenu entre les directions concernées (SAP et Direction de l'instruction publique DIP). A côté des aspects purement scolaires, qui sont indubitablement du ressort de la DIP, les questions touchant la politique familiale (par ex. le soutien des familles concernées)

auront, elles aussi, leur importance. Dans ce domaine, c'est le savoir-faire de la SAP qui entre en jeu et c'est donc elle qui devrait être compétente.

Le groupe de travail (GT) pédagogie spécialisée de la cch a reçu une nouvelle impulsion sous la direction d'Esther Moser. Celle-ci a consacré plusieurs séances à l'analyse d'une situation préoccupante et a mené de nombreux entretiens avec des acteurs du secteur de la pédagogie spécialisée. Au cours d'échanges avec les responsables politiques, la cch a exprimé ses attentes sans équivoque : pour elle, la RPT ne doit pas s'accompagner d'un démantèlement des prestations. L'application du principe de l'intégration dans le domaine scolaire ne doit pas se heurter aux barrières structurelles archiconnues. Il ne faut pas que les enfants handicapés soient refoulés vers les écoles spéciales, par exemple parce que l'assistance nécessaire aux enfants handicapés physiques fait défaut ou parce que les enseignants manquent d'appui et de formation. Pour la cch, il est important que la question des compétences soit rapidement clarifiée entre les deux directions, car la Loi sur l'école obligatoire va être révisée. Il faudrait saisir cette occasion pour créer les bases légales permettant, à l'avenir, aux enfants handicapés d'être davantage intégrés en milieu scolaire ordinaire.

### **Loi cantonale d'introduction de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires**

La RPT a notamment permis de faire le partage des tâches entre Confédération et cantons dans le domaine des prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité. Dans le même temps, le financement de ces tâches a été redéfini. C'est pourquoi les cantons doivent adapter leurs dispositions d'exécution. Le canton de Berne a donc promulgué la Loi d'introduction de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité. Le Grand conseil a approuvé le texte législatif au cours de la session de novembre.

Du point de vue des personnes handicapées, le projet de loi comportait certains enjeux économiques essentiels. En effet, les cantons fixent, entre autres, le montant que les pensionnaires des homes ont à leur disposition pour leurs dépenses personnelles. Par ailleurs, les cantons ont le droit de définir la part de la fortune que les personnes vivant dans des foyers et des hôpitaux doivent utiliser. Ce montant est pris en compte lors du calcul des prestations complémentaires.

En rapport avec ce projet de loi, la cch a défendu les revendications suivantes :

- suppression de la discrimination absurde envers les personnes demandant des soins importants : elles disposent en effet pour leurs dépenses personnelles d'un montant (Fr. 287. --), inférieur à celui accordé aux personnes nécessitant des soins peu importants (Fr. 356. --) ;
- relèvement de ce montant pour le fixer uniformément à Fr. 400. -- par mois. Dans la comparaison nationale, le canton de Berne figure parmi les cantons octroyant les montants les plus bas (il se situe dans le tiers inférieur de l'échelle) ;
- pour les rentiers AI, proportion de la fortune prise en compte fixée à un cinquième comme auparavant.

Dans sa réponse à la consultation, la cch a exposé ces desiderata. Elle s'est adressée à la commission préparatoire du Grand Conseil en lui exposant ses arguments et en lui faisant parvenir les calculs informatifs effectués par un groupe de travail d'insieme Suisse au sujet des dépenses mensuelles minimales des personnes handicapées. Et, le 19 novembre, lors du meeting avec le Grand Conseil qui précédait le débat sur ce sujet, la cch a de nouveau présenté ses revendications avec fermeté.

Au cours de la session de novembre, le Grand Conseil a créé les conditions politiques nécessaires à l'uniformisation du montant destiné aux dépenses personnelles (Fr. 365.--), sous la forme d'une motion transmise à l'unanimité au Conseil-exécutif. Cette uniformisation coûtera au canton et aux communes environ 3,5 millions de francs par an. La cch est reconnaissante au Grand Conseil d'avoir ainsi donné un signal politique mettant fin à la discrimination indigne des personnes nécessitant des soins importants.

## 1.2 Transports publics

Dans le domaine des transports publics, le principal problème abordé par la cch fut celui de l'accessibilité des trains du réseau express régional (RER) pour les usagers de fauteuil roulant. Dans la gare de Berne, les voyageurs en fauteuil roulant et les autres personnes à mobilité réduite ne peuvent, pour le moment, ni monter dans les voitures du RER ni en descendre par leur propres moyens. En effet, les quais ne sont pas suffisamment élevés. Or, il n'est pas possible de relever les quais, car la gare de Berne dessine une courbe. Pour les trajets grandes lignes accompagnés, les voyageurs en fauteuil roulant peuvent demander l'aide du personnel. En revanche, comme le RER n'est généralement pas accompagné, l'aide du personnel n'est pas garantie.

Avec la Conférence des personnes handicapées de la ville et de la région de Berne (BRB), nous avons présenté par écrit nos revendications concernant l'accès autonome aux trains auprès de la conseillère communale de la ville de Berne, responsable de ce domaine (La Conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer), et auprès des CFF. S'adressant en outre à la Conférence régionale des transports 4 Berne – Mittelland, la cch a demandé que cette question soit prise en compte dans le concept de l'offre en matière de transports publics du canton de Berne. Dans notre avis sur le concept de l'offre, nous avons renouvelé notre revendication. En même temps, le député au Grand Conseil M. Simon Ryser a déposé une motion auprès du Parlement cantonal pour soutenir notre démarche. Au cours de sa session de novembre, le Grand Conseil a transformé la motion en un postulat moins contraignant et l'a approuvé à l'unanimité. Cette décision a été prise sur proposition de la Conseillère d'Etat compétente, Mme Barbara Egger-Jenzer. En effet, c'est aux CFF qu'il incombe de prendre en compte notre revendication et non à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE). La Conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer a toutefois promis de défendre nos intérêts auprès des CFF. La cch va suivre attentivement la mise en œuvre du postulat et prendre une part active à ce processus.

Par ailleurs, M. Anton Scheidegger (Bureau suisse Personnes handicapées et transports publics HTP) a représenté la cch à la séance de la commission de suivi du RER bernois. Il est parvenu à faire en sorte que, désormais, les rapports intermédiaires sur la 2<sup>e</sup> extension partielle du RER bernois abordent également la question du transport des personnes en fauteuil roulant.

## 1.3 Financement additionnel de l'AI

Le 17 mai 2009, la population suisse votera sur le financement additionnel de l'AI. L'AI a absolument besoin d'un financement additionnel pour pouvoir continuer à remplir son rôle en faveur des personnes en situation de handicap. Ce rôle est important : l'AI aide à la recherche d'un emploi, finance les reclassements et les moyens auxiliaires nécessaires. Dans les cas de handicap grave, elle verse des rentes.

Ces dernières années, l'endettement de l'AI s'est malheureusement aggravé. Si la situation perdure, le danger est grand que l'AI ne puisse plus fournir les prestations dont les assurés ont besoin. Avec le projet soumis en votation, c'est la question de l'avenir de l'AI qui est posée au peuple. L'échec du projet aurait de graves répercussions sur les conditions de vie des personnes handicapées.

Le 11 novembre, l'assemblée générale de la cch a décidé à l'unanimité que l'organisation devait, au niveau cantonal, devenir le chef de file de la campagne de votation intitulée « Oui au financement additionnel de l'AI ». Indépendante des partis, elle est l'organisation faîtière des associations d'aide spécialisée et d'entraide du canton de Berne : elle est donc prédestinée pour jouer ce rôle. Les secrétariats des principaux partis politiques se sont félicités de cette décision.

En s'engageant pour la campagne, la cch désire atteindre les objectifs suivants :

- Les organisations réunies dans la cch ainsi que les membres de ces organisations sont conscientes des enjeux de la votation ; ils s'engagent activement pour la campagne et la soutiennent.



- La campagne cantonale met en lumière ce que l'échec du projet signifierait pour les personnes et les institutions du canton de Berne.
- Des personnes handicapées, des particuliers et des organisations/associations issues de la politique, de l'économie, de la culture, du sport et du domaine socio-culturel soutiennent la campagne au niveau régional et local.
- La campagne cantonale se déroule dans 3 à 4 régions (ville de Berne, Oberland, Haute-Argovie/Emmental et Bienne/Seeland/Jura bernois).

La cch est convaincue de pouvoir assumer l'investissement supplémentaire que demande la campagne du point de vue de l'organisation tout comme des ressources humaines et financières. Elle part du principe que ses membres participeront à cet effort supplémentaire dans les limites de leurs possibilités financières. L'essentiel est que les organisations membres s'investissent activement pour la campagne. La cch informera régulièrement ses membres à ce sujet.

## **2 Relations publiques et travail en réseau**

### **2.1 Contacts avec l'administration, les autorités et la politique**

*Compte rendu de Hans Sieber*

Pour atteindre nos objectifs politiques, il est indispensable que nous travaillions en réseau avec les autorités, l'administration, la politique et les associations. Les questions politiques qui nous occupent sont l'objet de nombreuses rencontres informelles et de réunions officielles avec les représentant-e-s des autorités et les décideurs politiques. Je cite à titre d'exemple quelques unes des entrevues les plus marquantes. Le 16 octobre, nous avons rencontré le Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud et ses collaborateurs/trices. Le 19 novembre, plus de trente député-e-s au Grand Conseil ont participé au meeting avec la cch au Restaurant Bern. Nous avons constaté avec une grande satisfaction que toutes les fractions étaient représentées et que le Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud était présent, de même que M. Markus Loosli, chef de l'Office des personnes âgées et handicapées. Le 18 décembre une délégation de la cch a discuté avec le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver et les hauts-fonctionnaires de la DIP sur la conception future de la pédagogie spécialisée.

### **2.2 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap**

Les conférences cantonales des personnes handicapées et d'autres groupements analogues de Suisse alémanique et italophone se sont rencontrés deux fois pour un échange d'informations et d'expériences. Ils ont abordé les sujets suivants : mise en œuvre de la RPT, premières expériences tirées de la 5<sup>e</sup> révision de la LAI et financement additionnel de l'AI. Nous avons en outre diffusé au niveau national et cantonal le manifeste « Facilités de parcage » élaboré en 2008. Nous avons aussi discuté la question de savoir si la différence entre aide spécialisée et entraide était encore appropriée. De plus en plus souvent, après avoir suivi une solide formation, des personnes concernées par un handicap travaillent comme professionnels. De ce fait, la distinction entre aide spécialisée et entraide devient contestable. Enfin, nous avons eu un échange de vues avec M. Andreas Rieder, chef du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées.

A titre de nouvelle directrice, j'avais tout particulièrement à cœur d'établir des contacts avec les organisations importantes et avec les personnes qui les incarnent. C'est pourquoi j'ai rencontré les responsables d'Integration Handicap, du Centre Egalité Handicap, du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, d'Agile, de FAssiS, du « Behindertenforum » (Forum des handicapés) de Bâle, de la « kantonale Behindertenkonferenz Zürich » BKZ (conférence cantonale des handicapés de Zurich). Ces rencontres nous ont permis de nous informer réciproquement sur nos prestations et de cerner les possibilités de collaboration ou de soutien. Je suis convaincue que c'est uniquement au prix d'une collaboration intelligente et ciblée avec d'autres organisations que nous pouvons mener une politique fructueuse dans le domaine du handicap et défendre avec succès les intérêts des personnes en situation de handicap.

Après que l'organisation Equilibrium a quitté la cch, M. Lukas Hohl s'est employé à trouver une solution permettant aux personnes handicapées psychiques d'être représentées de manière appropriée dans la cch. Il est parvenu à convaincre l'Alliance bernoise contre la dépression à devenir membre. Avec les SPU (services psychiatriques universitaires) et le VASK (association des proches de personnes atteintes de schizophrénie), cette association défend désormais les intérêts des personnes handicapées psychiques dans la cch. A l'instigation de M. Lukas Hohl, j'ai également pris contact avec le Selbsthilfezentrum (centre d'entraide) du canton de Berne et le Besuchsdienst Bern (service de visite) et leur ai présenté la cch. Du fait de leur offre, ces organismes sont en étroite relation avec les personnes handicapées psychiques. Comme la cch a l'intention de faire à ces personnes davantage de place dans ses rangs, il est important qu'elle noue des liens avec ces deux organisations.

### **3 Questions internes**

#### **3.1 Contacts avec les organisations membres**

La cch offre à ses membres une plate-forme d'information et de coordination. A l'aide de courriers électroniques réguliers, j'informe les membres sur les décisions, les textes, les événements et les manifestations relatifs à la politique sociale et à l'égalité, qu'ils concernent le niveau cantonal, national ou international. Le choix des sujets est très large, ce qui montre que si l'on veut voir l'égalité des personnes handicapées devenir réalité, il faut tenir compte de tous les domaines de la vie. Comme le montrent les réactions spontanées que je reçois, les membres apprécient beaucoup les informations régulières procurées par la cch, quoique certains les considèrent comme trop volumineuses.

Comme les années précédentes, nous avons organisé quatre assemblées générales. Dans ce cadre, le comité a fourni des informations sur les sujets politiques d'actualité. De leur côté, les membres ont discuté de la répartition des rôles entre l'assemblée générale, le comité, la direction et les groupes de travail. Ils ont, par ailleurs, décidé que la cch s'engagerait en faveur de la campagne « Oui au financement additionnel de l'AI ». Dans un exposé d'introduction clair et bien étayé, M. Georges Pestalozzi (Service juridique d'Intégration Handicap) leur a présenté le contexte de la question ainsi que les principaux arguments en faveur du « Oui ».

Les séances de collaboration des conférences des personnes handicapées du canton de Berne ont servi principalement à l'échange d'informations, à la négociation du sous-contrat de prestations entre la cch et la BRB (conférence des personnes handicapées de la ville et de la région de Berne) ainsi qu'à la préparation du reporting destiné à Intégration Handicap.

A titre de nouvelle directrice, j'ai eu pour première tâche, en début d'année, d'acquiescer le plus rapidement possible une vue d'ensemble des plus de quarante membres de la cch ainsi que des intérêts qu'ils représentent – un véritable défi. Depuis lors, j'ai eu des entretiens avec environ la moitié des membres. J'ai fait la connaissance de nombreuses personnes mues par un profond engagement et je me suis rendue compte des différences qui existent entre les organisations membres. Leur identité, leurs tâches et leur forme d'organisation sont très diverses. Dans ces circonstances, le défi lancé à la cch est de taille : elle devra avoir à cœur de rapprocher tous les intérêts politiques et de les défendre en présentant des avis formulés de manière claire et résolue.

#### **3.2 Coprésidence et comité**

La coprésidence et le comité se sont réunis au total dix fois. Ils ont traité les sujets politiques, se sont occupés d'assurer le financement de la cch et ont analysé en détail les structures de l'organisation. Ils ont en outre préparé les quatre assemblées générales.

#### **3.3 Evolution des structures**

Le sondage mené auprès des membres en 2007 a été dépouillé au cours du premier trimestre. Les membres sont très satisfaits du travail accompli par la présidence, le comité et la direction. En



revanche, les réactions sur d'autres sujets étaient plus mitigées, notamment sur la constitution de conférences régionales des personnes handicapées, les attentes envers les assemblées générales ainsi que la qualité des relations publiques. Les suggestions concernant l'assemblée générale sont nombreuses : il faudrait fournir davantage d'informations par écrit, mettre les sujets à l'ordre du jour seulement lorsqu'il est nécessaire de prendre une décision, réduire les objets statutaires à un minimum, prévoir davantage de temps pour la formation de l'opinion, la discussion de questions de principe et l'échange entre les membres. Enfin, il a été proposé de transférer les compétences du niveau supérieur au niveau inférieur.

A partir du sondage auprès des membres, un petit groupe de travail du comité a préparé une proposition concernant l'évolution structurelle de la cch. Cette proposition prévoit, par rapport à la pratique actuelle, les modifications suivantes :

- Possibilité d'adhérer à titre individuel
- Comité de taille réduite qui se concentre sur les questions stratégiques et la conduite de l'association
- Certains membres du comité sont responsables de domaines d'activité précis
- Les tâches concrètes liées à un thème donné sont davantage traitées par des groupes de travail
- Suppression de la coprésidence
- Valorisation de l'assemblée générale
- Participation / représentation des membres (par ex. régions, types de handicap, etc.) par l'intermédiaire de l'assemblée générale et de groupes de travail et moins au niveau du comité.

Le comité a présenté ces propositions à l'assemblée générale. Etant donné que les avis étaient partagés, le groupe de travail a examiné plus en détail les points controversés. Les membres peuvent se prononcer sur les propositions concrètes jusqu'à la fin janvier 2009. Dans le courant de 2009, les statuts et le règlement d'entreprise (Geschäftsreglement) seront adaptés sur la base des réactions.

### **3.4 Finances et personnel**

Au début de l'année 2008, Mme Yvonne Brütsch est entrée en fonction à titre de directrice de la cch. Le financement de ce poste repose sur une base solide grâce à un contrat de prestation conclu pour l'année 2009 entre la SAP et la cch et grâce aux indispensables cotisations des membres. Comme il est courant, le contrat de prestations sera renégocié chaque année. La cch considère le financement accordé par la SAP comme la preuve que la direction reconnaît le travail accompli. En même temps, ce financement constitue aussi l'obligation pour nous de nous investir encore davantage et avec encore plus de professionnalisme au profit des personnes en situation de handicap.

Au milieu de l'année 2008, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) nous a annoncé que les contrats de prestations 2007-2009 seraient reconduits pour un an sans modification, car une évaluation externe est en cours. Dans la foulée, le sous-contrat de prestations avec la BRB a été prolongé de deux ans. Le premier reporting destiné à Integration Handicap a été présenté à la mi-juin. Les résultats additionnés de la cch et de la BRB dépassent nettement les chiffres convenus pour les prestations.

## **4 Remerciements**

### **4.1 Collaboration**

Le comité et la direction tiennent à remercier ici toutes les personnes et organisations qui ont consacré une partie de leur temps et de leur savoir à la cch. Sans leur engagement inestimable, la cch ne pourrait jamais traiter tous les sujets qu'elle aborde dans le domaine du handicap. Nous voudrions citer ci-dessous toutes celles et tous ceux qui ont collaboré au sein d'un groupe de travail ou du comité

- *Coprésidence* : Barbara Aeschbacher, Esther Moser (jusqu'au printemps 2008), Hans Sieber, Josef Stadelmann
- *Comité* : coprésidence, Markus Elsener (jusqu'à l'été 2008), Lukas Hohl, Fritz Pfister (jusqu'au printemps 2008), Simon Ryser (à partir de l'automne 2008)
- *Représentant-e-s de la cch dans le GT RPT de la SAP* : Yvonne Brütsch, Simon Ryser, Hans Sieber, Josef Stadelmann, Markus Troxler
- *GT pédagogie spécialisée* : Barbara Aeschbacher, Kathrin Bodmer, Yvonne Brütsch, André Lüthi, Esther Moser, Fred Pauli, Beatrice Wermuth
- *GT Loi d'introduction LPC* : Yvonne Brütsch, Georges Pestalozzi, Simon Ryser, Hans Sieber, Josef Stadelmann,
- *GT Accès gare RER Berne* : Yvonne Brütsch, Simon Ryser, Anton Scheidegger (HTP), Urs Schnyder (BRB)
- *Groupe de pilotage « Oui au financement additionnel de l'AI »* : Yvonne Brütsch, Simon Ryser, Peter Wisler, Christine Häsler

Nous voudrions également exprimer notre gratitude au Service éducatif itinérant (SEI) du canton de Berne, dont le collaborateur, M. Rolf Landolt, a tenu avec une grande minutie la comptabilité de la cch. Le SEI a par ailleurs financé la collaboration de Mme Esther Moser auprès de la cch pendant la période de mise au courant de Mme Barbara Aeschbacher. Pro Infirmis canton de Berne mérite aussi notre reconnaissance : Mme Ruth Ackermann a effectué divers envois pour la cch et organisé par elle-même la rencontre avec le Grand Conseil avec beaucoup de soin.

#### **4.2 Soutien financier**

Le taux d'emploi de la direction a pu être relevé de 20 à 50% grâce au généreux soutien financier de la Fondation Brändli et du Fonds d'innovation de Pro Infirmis canton de Berne, ainsi que grâce à des contributions de solidarité plus ou moins importantes des organisations membres.

Nous remercions vivement les organisations membres citées ci-après de nous avoir versé une contribution de solidarité en plus de leur cotisation ordinaire : Fondation Sport Handicap, Service éducatif itinérant du canton de Berne, Eglises réformées de Berne, Procap Emmental, Communauté d'intérêts des sourds et des malentendants IGGH, Procap Berne + Bienne-Seeland, Procap Interlaken-Oberhasli, Procap Thoune, Ligue contre le rhumatisme de Berne, Associations des petites institutions de sociothérapie et de pédagogie curative du canton de Berne SPIB, Service spécialisé pour handicapés de la vue du canton de Berne, Insieme canton de Berne, Société suisse de la sclérose en plaques Berne, Association Cerebral Berne, PluSport, Insieme Bienne-Seeland, Services psychiatriques universitaires SPU, Conférence biennoise des personnes handicapées, Réseau écoles et classes spéciales, Rythmik Schweiz (Union professionnelle des enseignants de rythmique), VASK, Association des paralysés, section de Berne.

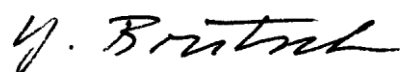
#### **4.3 Partenaires**

Nous exprimons notre gratitude à tous nos partenaires. Nous voudrions plus particulièrement mentionner ici :

- Les collaborateurs/trices de la SAP, de la TTE, de la DIP, de la Direction de la justice des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE). Ils ont prêté une oreille attentive à nos revendications, ont répondu à nos questions et nous ont fourni des informations importantes pour que nous puissions nous former une opinion.
- L'association des préfètes et préfets, et en particulier son président, M. Urs Wüthrich, qui veille à ce que les informations concernant le handicap parviennent aux préfètes et préfets et soient mises à profit par ceux-ci.

Nous adressons enfin nos remerciements à Intégration Handicap, notre partenaire dans le cadre du sous-contrat de prestations. La collaboration est aisée avec cet organisme qui, de surcroît, défend nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales.

La rédactrice du rapport annuel,  
en collaboration avec la coprésidence et le comité



Yvonne Brütsch, directrice  
Berthoud, janvier 2009

Annexe

- Comptes annuels 2008

---

**Conférence cantonale bernoise des handicapés cch**

Oberburgstrasse 21, 3400 Burgdorf / Berthoud

034 423 06 31, [geschaeftsleitung@kbk.ch](mailto:geschaeftsleitung@kbk.ch)

[www.kbk.ch](http://www.kbk.ch), CCP 30-441559-4